

**En 2024, 4953 personnes sont retournées dans leur État d'origine ou de provenance ou dans un État tiers de manière volontaire ou conformément à leur obligation de quitter la Suisse.** Parmi elles, 2130 venaient d'Ukraine et ont bénéficié d'une aide au retour de nature financière. Dans le présent rapport, les retours en Ukraine sont traités séparément.

Avec respectivement 970 et 1853 départs volontaires (hors Ukraine), les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) et les cantons ont ainsi enregistré leur record de ces dernières années.

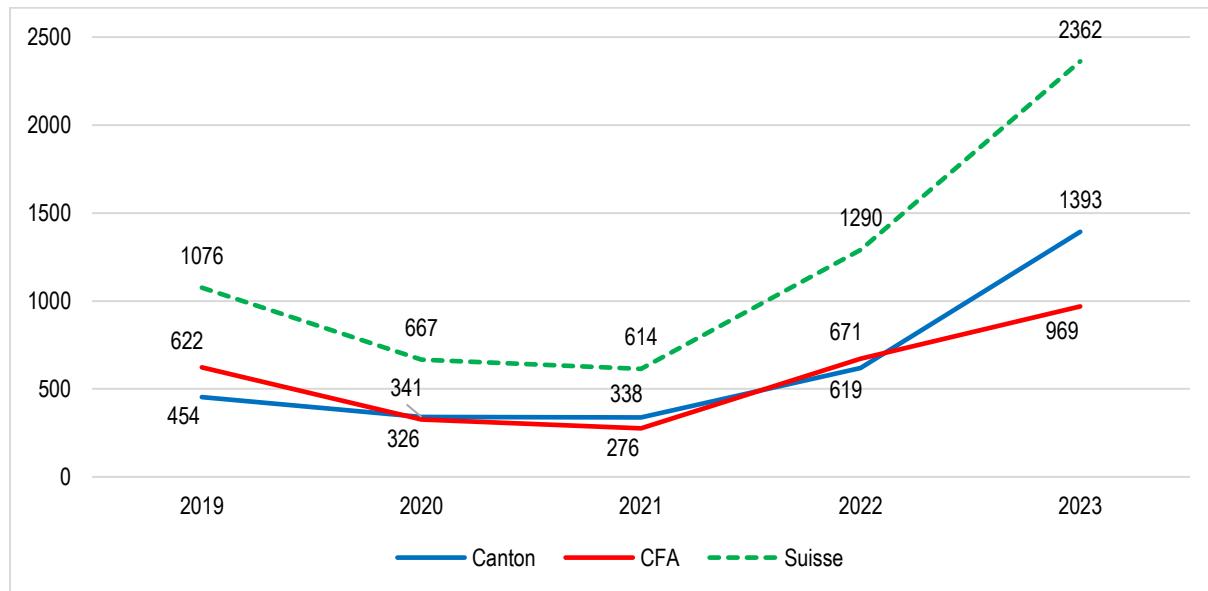
Les principaux pays de provenance des bénéficiaires de l'aide au retour étaient la Turquie, avec 495 départs (+224, +82,7 %), l'Algérie, avec 282 départs (-41, -12,7 %), l'Irak, avec 63 départs (+27, +75,0 %), l'Azerbaïdjan, avec 51 départs (+20, +64,5 %), la Tunisie, avec 40 départs (+15, +60,0 %) et la Russie, avec 38 départs (-9, -19,1 %).

Vous trouverez d'autres chiffres dans les documents suivants :

<https://www.e-doc.admin.ch/dam/sem/fr/data/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/rueko/statistik/2024-stat-rkh.pdf.download.pdf/2024-stat-rkh-f.pdf>

<https://www.e-doc.admin.ch/dam/sem/fr/data/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/rueko/statistik/stat-nation-10-jahre-f.pdf.download.pdf/stat-nation-10-jahre-f.pdf>

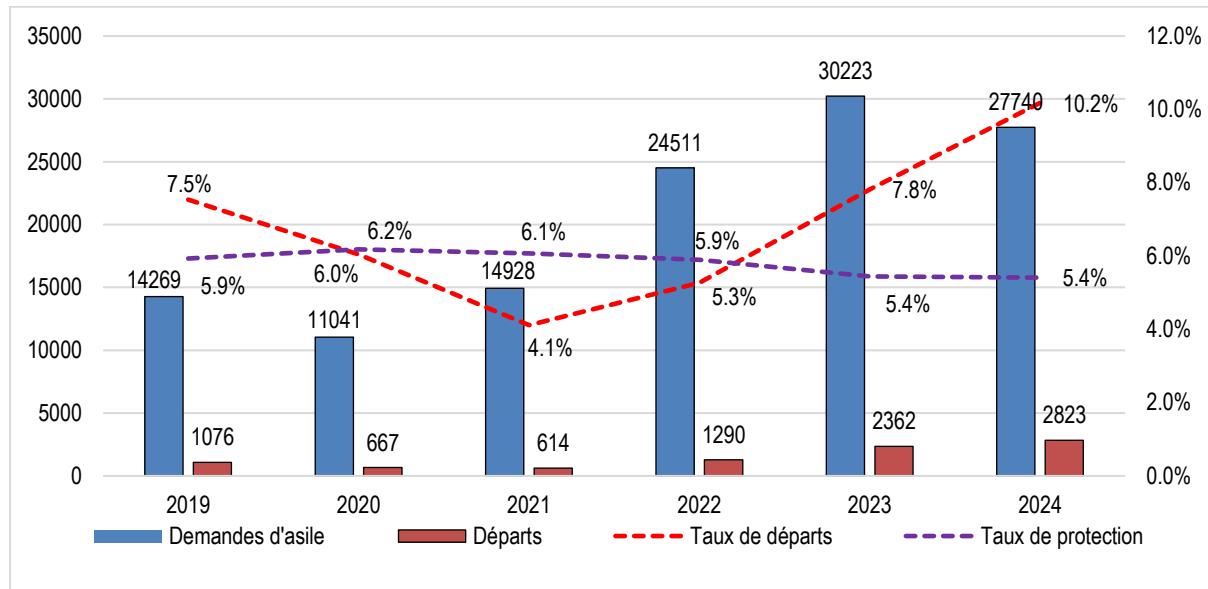
## Départs des CFA et des cantons (hors Ukraine)



Source : Indirück

La tendance à la hausse observée depuis 2021 concernant les départs, volontaires ou non, avec ou sans aide au retour, s'est poursuivie en 2024. C'est surtout le nombre des départs à partir d'un canton qui s'est accru d'un tiers l'année dernière. Cette augmentation est essentiellement due aux départs volontaires vers l'Algérie (323) et la Turquie (311 à partir d'un canton, 184 à partir d'un CFA).

## Évolution des taux de départ et de protection de 2019 à 2024



Sources : Indirück et SYMIC

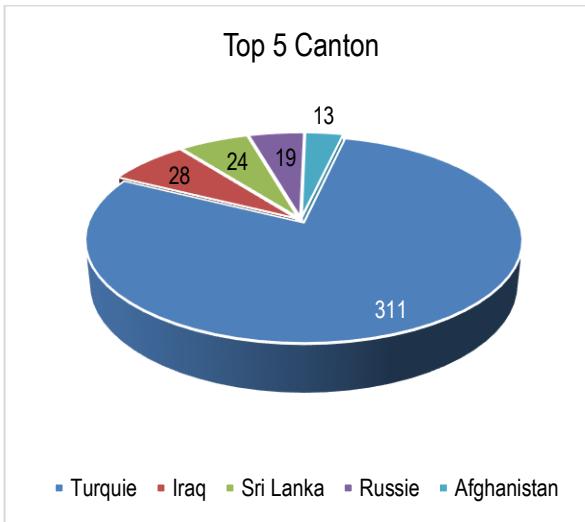
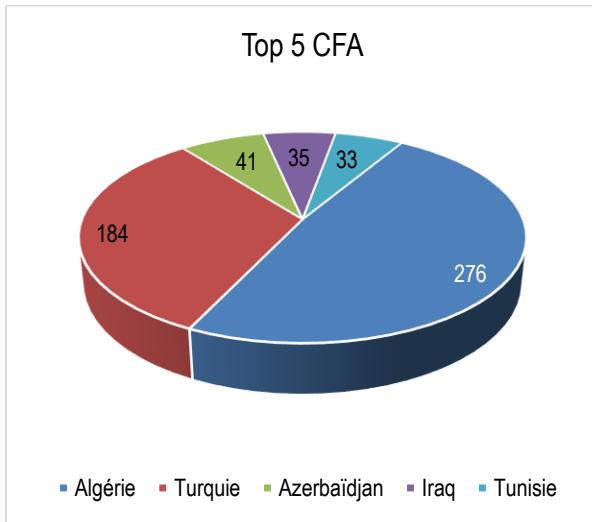
Le taux de départ a de nouveau augmenté l'année dernière, atteignant 10,2 %, soit un niveau nettement supérieur à celui enregistré avant la pandémie. Cette hausse s'explique principalement par le nombre élevé de départs en direction des 5 États les plus représentés dans le domaine des retours et par les faibles taux de protection relatifs à ces pays. Dans le cas de la Turquie, le taux de départ a atteint 12,1 %, tandis que le taux de protection a chuté de 50,3 % à 36,1 %. L'Irak a affiché un taux de départ de 11,3 %, alors que son taux de protection a également reculé, passant de 38,1 % à 30,2 %. S'agissant de l'Algérie, le taux de départ était de 13,4 % et le taux de protection est resté faible, à savoir 0,7 %.

## Les cinq pays les plus représentés en matière de départ (à partir d'un CFA ou d'un canton)

La Turquie est arrivée en tête des États vers lesquels le plus grand nombre de départs volontaires avec aide au retour a été enregistré (hors pays dont les ressortissants sont exemptés de l'obligation de visa), suivie de l'Algérie. En matière de départs à partir d'un canton, elle a effectivement enregistré un nombre plus de trois fois supérieur au nombre total comptabilisé par les quatre autres États les plus représentés dans le domaine des retours. Conjointement, ces deux pays comptabilisent quasiment 81 % des départs à partir d'un CFA et à destination d'un des 5 pays les plus représentés dans le domaine des retours.

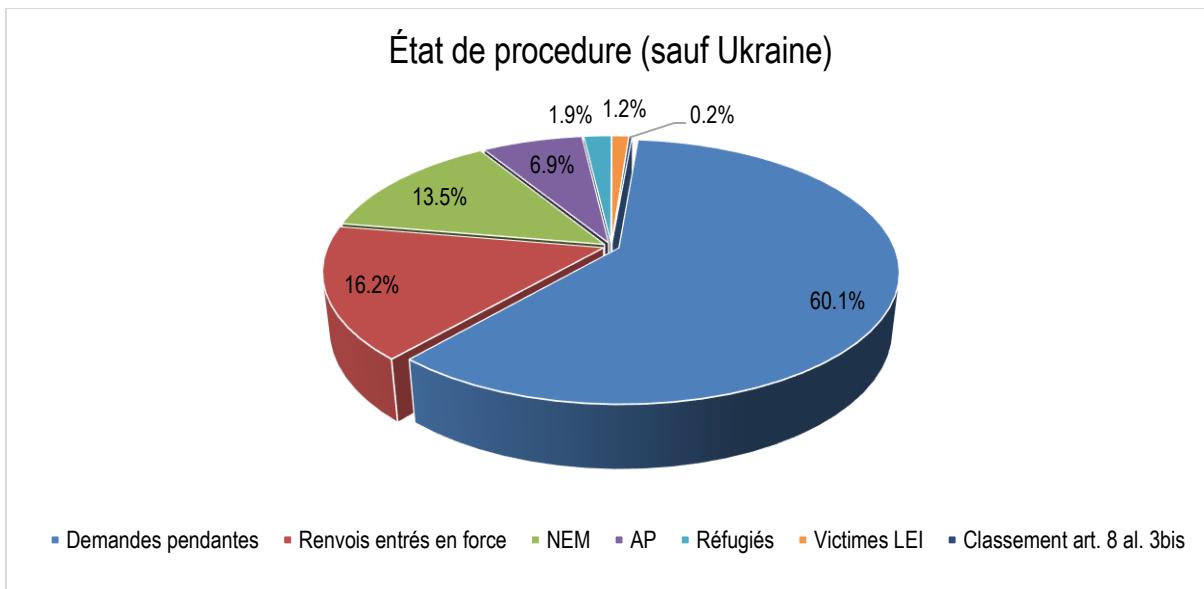
Sur les 311 personnes rentrées en Turquie depuis un canton, 295 ont bénéficié d'une aide EURP (programme européen d'aide à la réintégration) dans le cadre du projet pilote lancé en octobre 2022 par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Comme en 2023, l'Azerbaïdjan (pour les départs à partir d'un CFA) et la Russie (pour les départs à partir d'un canton) figuraient à nouveau dans le top 5 des États les plus représentés dans le domaine des retours en 2024. La persistance de la guerre en Ukraine en est la cause directe.



Source : Indirück

## Départs avec aide au retour selon l'état de la procédure



Source : Indirück

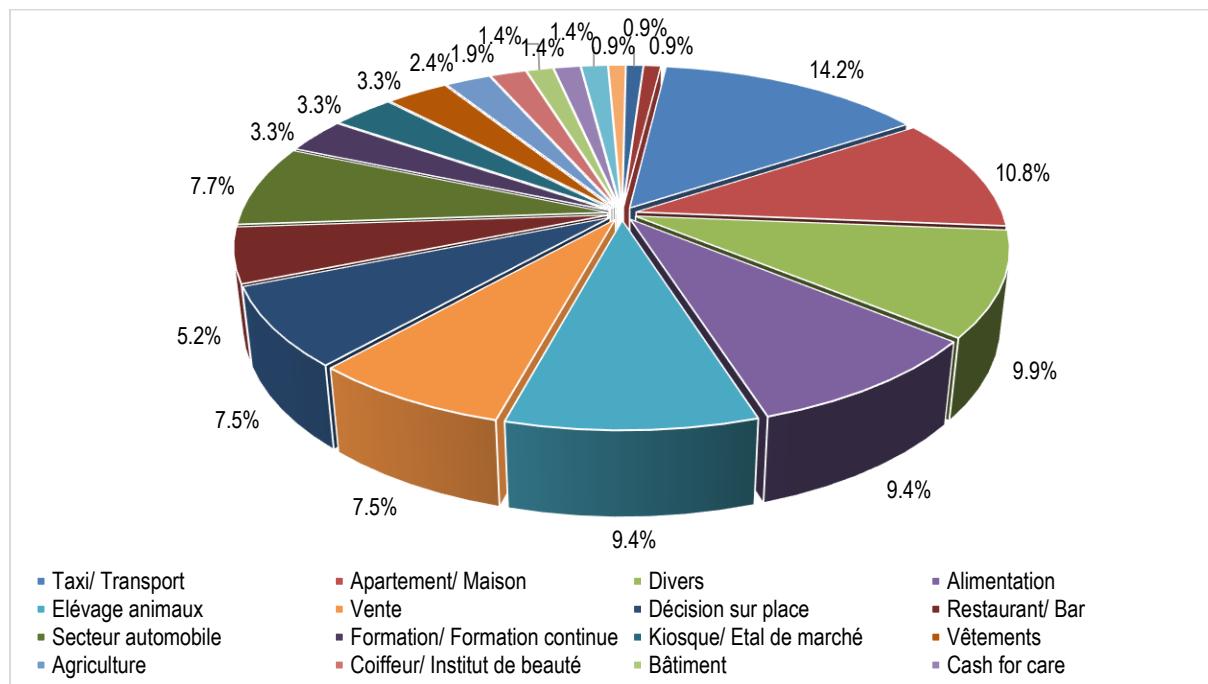
Un peu plus de 60 % des personnes de retour au pays ont quitté la Suisse alors que leur procédure d'asile était en cours. La plupart étaient des requérants algériens hébergés dans un CFA qui sont partis au cours de la première phase de la procédure.

Près de 30 % des intéressés ont accepté la décision d'asile négative et quitté la Suisse conformément à l'obligation qui leur en était faite, sans que des mesures de contrainte soient nécessaires.

Environ 9 % des personnes ayant quitté la Suisse pour regagner leur pays disposaient d'un droit de séjour plus ou moins durable (6,9 % en vertu de l'admission provisoire et 1,9 % dans le cadre de l'asile) et n'étaient donc pas tenues de partir.

Elles ont été 12 à rentrer chez elles en bénéficiant de l'aide au retour en faveur des victimes de la traite des êtres humains et des victimes, au sens de la loi sur l'aide aux victimes, dans le milieu de la prostitution.

## Projets de réintégration



Source : Indirück

Le graphique montre les demandes de projets que le SEM a approuvées avant le départ des personnes concernées. Ces demandes ne coïncident pas nécessairement avec les projets effectivement réalisés une fois sur place. En effet, dans certains cas dûment justifiés, les projets de réintégration peuvent être encore modifiés ou conçus sur place après l'arrivée dans l'État de provenance.

Ainsi, 7,5 % des intéressés n'ont pu mettre sur pied leur projet qu'une fois rentrés au pays ; il s'agissait pour la plupart de personnes qui avaient quitté la Suisse dans le cadre du programme spécifique d'aide au retour en faveur des victimes et avaient ainsi pu disposer du temps nécessaire pour préparer leur réintégration.

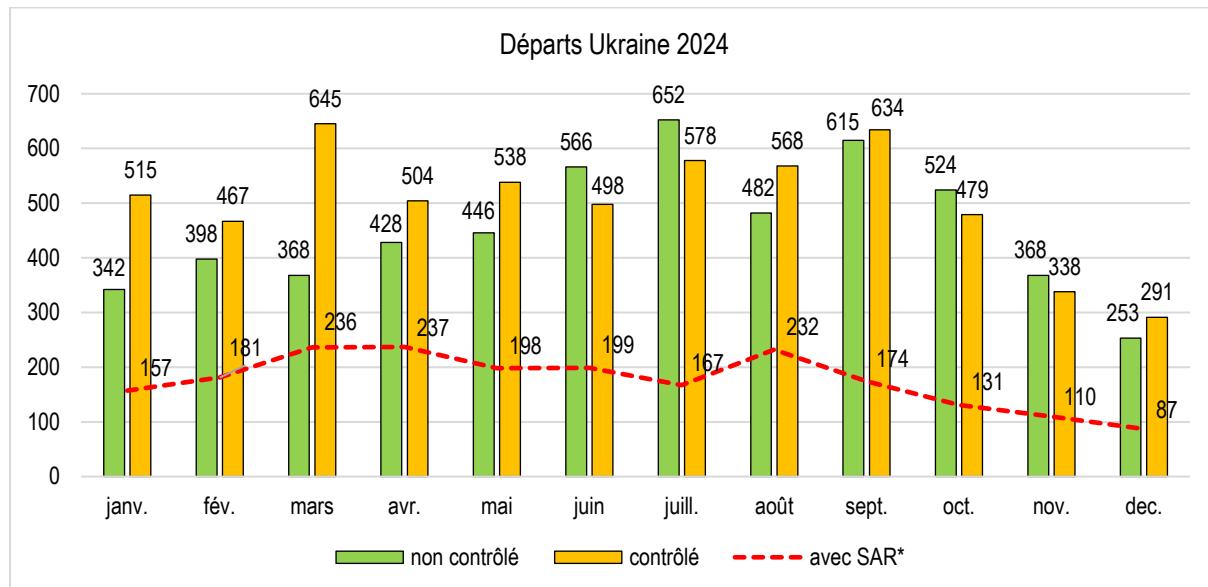
En 2024, l'Organisation internationale pour les migrations n'a pas non plus été en mesure d'aider certains rapatriés à se réintégrer. Ainsi, des ressortissants afghans et érythréens, entre autres,

ont reçu leur aide au retour en espèces à l'aéroport. Ils n'ont pu définir leur projet de réintégration qu'une fois arrivés sur place.

La rubrique « Divers » regroupe les projets qui ne peuvent pas être classifiés dans les catégories habituelles. C'est le cas du projet d'une Érythréenne qui avait suivi une formation de styliste en Suisse et qui souhaitait exercer cette profession dans son pays une fois rapatriée ou de cette femme médecin originaire du Sri Lanka qui voulait retourner dans son pays pour y ouvrir son propre cabinet avec son mari ou encore de ce Sri Lankais qui envisageait de gagner sa vie en travaillant comme guide à Colombo.

Sur l'ensemble des rapatriés, 3,3 % ont suivi une formation, continue ou non.

## Départs pour l'Ukraine



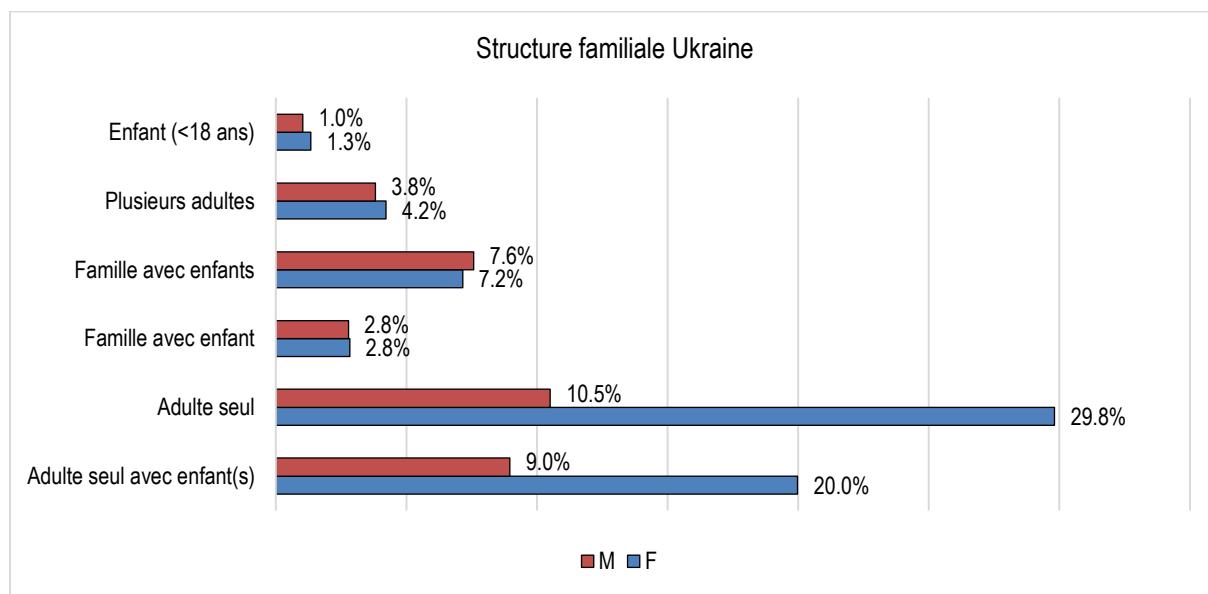
\*avec un soutien (financier) au retour

Sources : Indirück et SYMIC

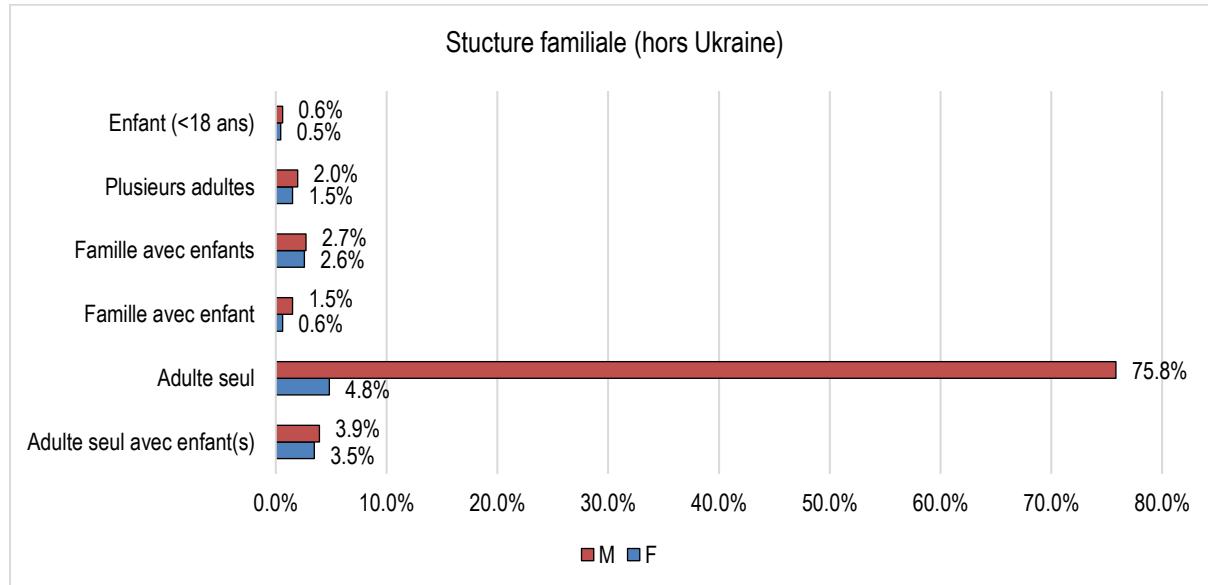
L'an passé, 11 497 personnes sont rentrées en Ukraine, que ce soit de manière contrôlée ou non ; 2109 ont bénéficié d'une aide au retour. Comme les années précédentes, le nombre de départs commence à diminuer au mois de septembre. Les 87 départs avec aide financière enregistrés en décembre représentent le chiffre le plus bas depuis le lancement du programme en juin 2022.

## Départs selon la structure familiale

Sur l'ensemble des rapatriés en Ukraine, 65,3 % étaient des femmes, 29,8 % des femmes seules et 20 % des femmes élevant seules leurs enfants accompagnées de leur progéniture.



Source : SYMIC



Source : SYMIC

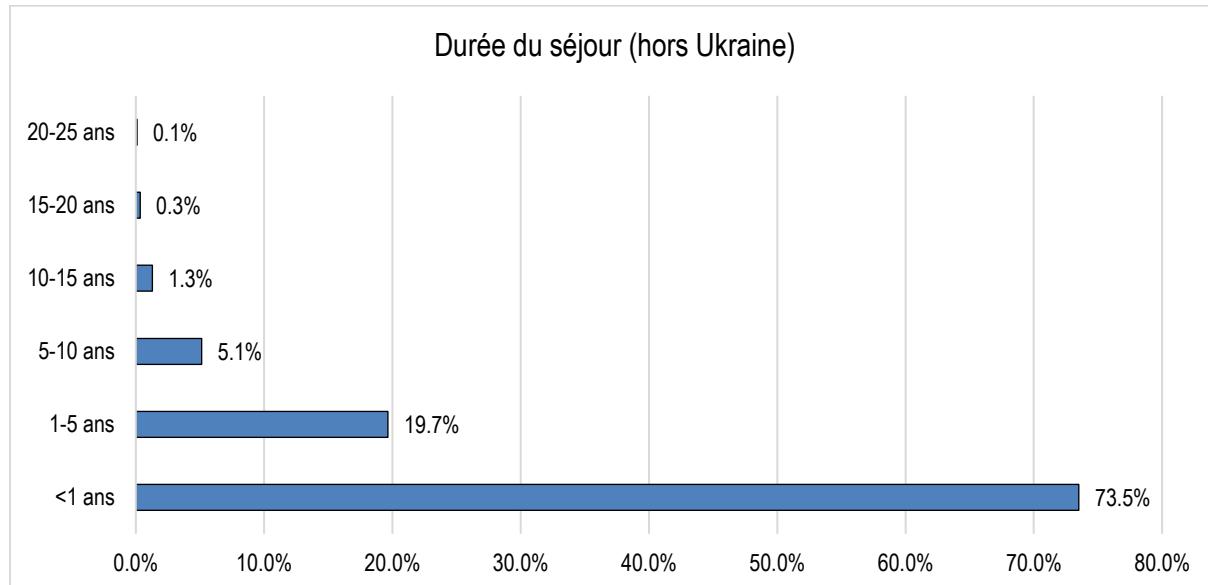
L'an passé, sur l'ensemble des rapatriés dans d'autres États, 86 % étaient des hommes seuls.

À noter que parmi les personnes élevant seules leurs enfants, les hommes étaient majoritaires, même si l'écart était minime.

## Durée du séjour jusqu'au départ

L'année dernière, un peu plus de 93 % des personnes sont rentrées au pays dans les cinq ans suivant leur arrivée en Suisse, 73,5 % dans l'année qui a suivi. Ce dernier pourcentage montre que le modèle dégressif d'aide au retour mis en place dans les CFA, qui consiste à aider, à un

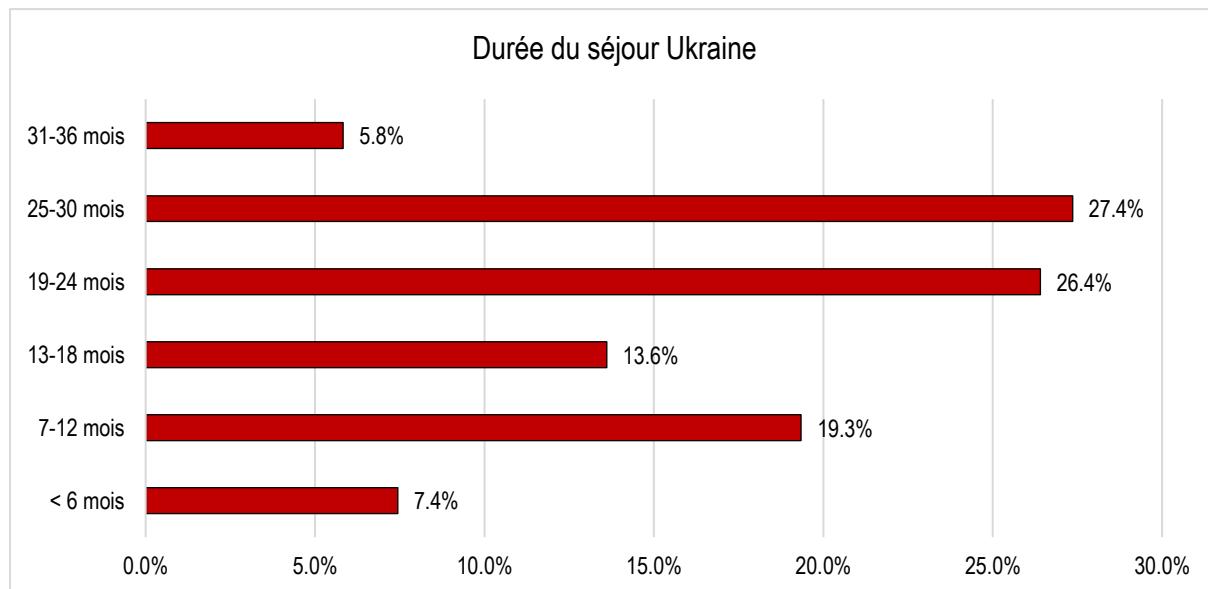
stade précoce, les personnes dont le droit de séjour est limité à retourner volontairement dans leur pays, fonctionne. Et ce constat est particulièrement flagrant chez les ressortissants algériens et turcs : sur les 991 requérants qui ont très rapidement quitté la Suisse après avoir séjourné dans un CFA, 276 venaient d'Algérie et 184 de Turquie.



Source : SYMIC

Le séjour le plus bref à compter du dépôt de la demande d'asile a duré trois jours : le lendemain du dépôt de sa demande d'asile, un ressortissant turc a signé une déclaration d'intention indiquant qu'il comptait retourner volontairement en Turquie, ce qu'il a fait deux jours après.

La personne qui est restée le plus longtemps en Suisse est une femme de 47 ans originaire du Burundi. Arrivée à l'âge de 27 ans, elle a bénéficié d'une admission provisoire durant 20 années et est restée au total 21 ans et quatre mois avant de repartir en août 2024 à Bujumbura.



Source : Indirück

Alors qu'en 2023, plus de la moitié des Ukrainiens (55 %) avaient déjà quitté la Suisse au cours de leur première année sur notre sol, ils étaient seulement un peu plus qu'un quart (26,7 %) en 2024. Néanmoins, 66,7 % sont partis dans les deux ans. Environ un tiers des rapatriés sont restés plus de deux ans en Suisse avant de rentrer chez eux.

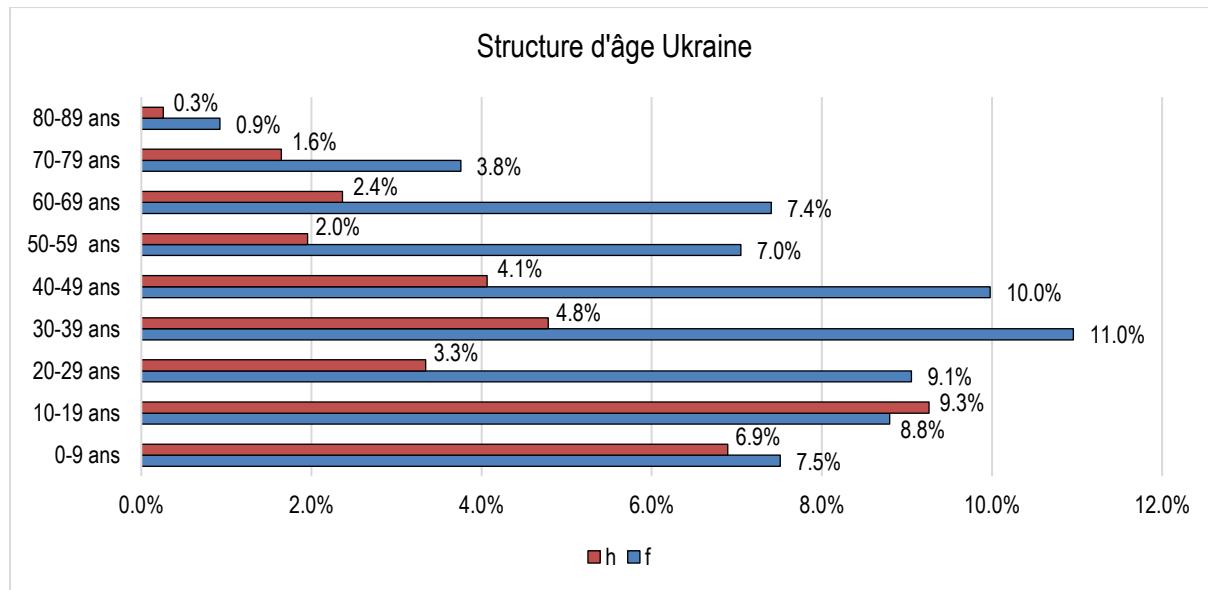
Concernant les ressortissants ukrainiens, la durée de séjour la plus courte enregistrée en Suisse a été de 26 jours. Il s'agissait d'une femme de 51 ans, qui est repartie une semaine après avoir obtenu le statut de protection S.

À l'inverse, c'est une femme de 46 ans qui a séjourné le plus longtemps en Suisse : elle est rentrée en Ukraine en décembre dernier, après être restée deux ans et neuf mois sur le territoire suisse.

## Départs selon l'âge

Près de trois quarts (74,8 %) des Ukrainiens qui sont retournés dans leur pays - toujours en guerre - en 2024 étaient âgés de moins de 50 ans et un tiers environ avaient moins de 20 ans.

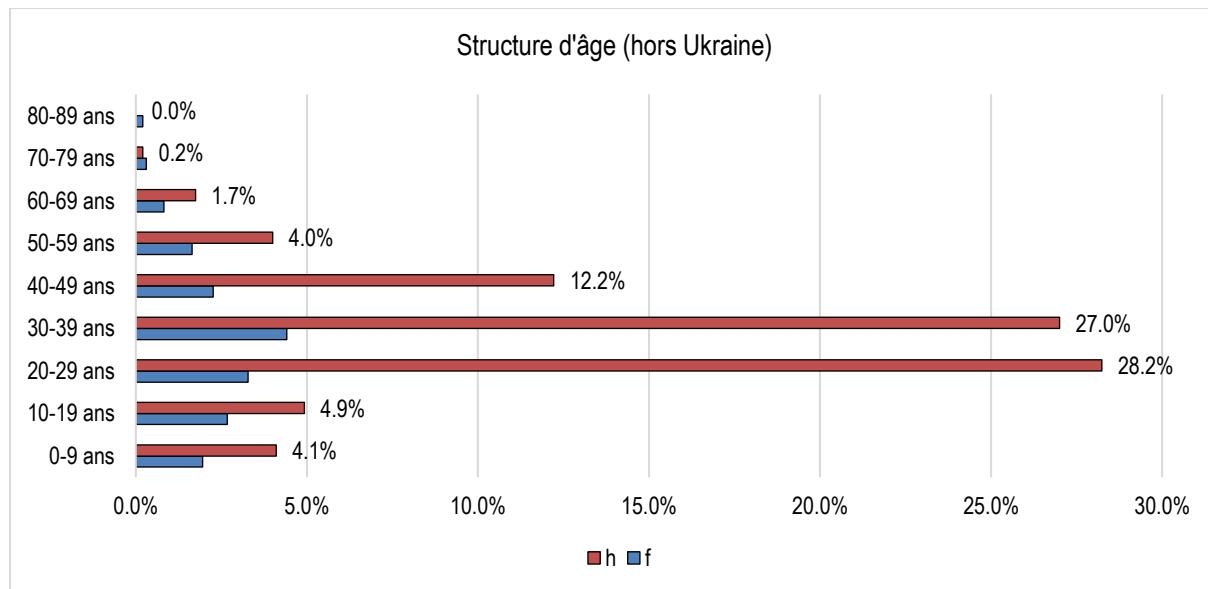
Parmi les jeunes de moins de 19 ans, les garçons étaient légèrement majoritaires et la plupart étaient accompagnés d'un seul parent, généralement leur mère. Dans la tranche d'âge allant de 20 à 90 ans, les femmes représentaient 49,2 % des rapatriés, et constituaient donc une nette majorité face aux 18,5 % d'hommes de cette catégorie.



Source : Indirück

La classe d'âge des 20-49 ans est celle qui ressort le plus dans les statistiques concernant les départs vers les autres États. Ce groupe, principalement formé de personnes seules originaires d'Algérie ou de Turquie, représentait les deux tiers de l'ensemble des rapatriés. À l'exception de

quelques mineurs voyageant seuls, la plupart des enfants âgés de moins de 9 ans étaient presque tous accompagnés de leur famille.



Source : Indirück

Sans compter les Ukrainiens, 82,3 % des rapatriés étaient des hommes et seulement 17,3 % des femmes.

## Coût de l'aide au retour en 2024

L'année dernière, le SEM a soutenu les rapatriés en leur octroyant des aides au retour pour un montant total de 2,4 millions de francs. S'y sont ajoutés 725 000 francs d'aide complémentaire matérielle, versés par l'organisation partenaire sur place. L'aide au retour médicale s'est chiffrée à près de 25 000 francs. Les forfaits (1,6 million de francs), et notamment les aides financières accordées aux Ukrainiens pour le retour dans leur pays, représentaient la plus grande partie de ces dépenses. En moyenne, chaque rapatrié a reçu 470 francs d'aide au retour, comme en 2023.

Berne-Wabern, septembre 2024

Section Bases du retour et Aide au retour

Les chiffres-clés reposent sur les bases de données SYMIC et IndiRück ainsi que sur les rapports mensuels des CFA. Ils sont à usage interne uniquement (SEM et services-conseils en vue du retour).